

Je vous remercie encore une fois de cette adresse que je conserverai toujours précieusement, et puisse l'expiration du service de chaque serviteur public qui remplira chez vous ces fonctions qui le constituent à la fois votre *Premier Magistrat* et le *Représentant d'un Empire Uni*, être l'occasion de se prononcer en faveur d'un *Gouvernement national libre* défendu par cette *Alliance impériale*.

LORNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
25 mai, 1883.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général ainsi que la réponse de Son Excellence soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des membres.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPPELL (communément appelé le marquis de *Lorne*), chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,—

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance des Citoyens du Canada.

Acte à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Compagnie d'Assurance de Québec contre l'incendie.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle.

Acte à l'effet de constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest."

Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la Saskatchewan et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la Saskatchewan.

Acte autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Île du Prince-Edouard.

Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Acte à l'effet de réunir la Caisse des Veuves et Orphelins des Ministres Presbytériens en rapport avec l'Eglise Presbytérienne des Provinces Inférieures, et la Caisse des Veuves et Orphelins de l'Eglise Presbytérienne des Provinces Maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.